



## Un recours de plus

**Agrico** » La Fondation suisse pour la protection et l'aménagement du paysage (SL-FP) et l'Association transports et environnement (ATE) Fribourg confirment leur opposition au Plan d'affectation cantonal (PAC) d'Agrico, à Saint-Aubin. Ceux-ci ont déposé un recours au Tribunal cantonal contre la décision de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement, annoncent-ils. Le canton de Fribourg avait rejeté leur opposition.

«Nous nous attaquons à l'ensemble du dossier. Nous sommes contre ce projet gigantesque qui est abordé de manière cavalière par le canton», souligne Roman Hapka, directeur suppléant de la SL-FP. Selon lui, plusieurs questions ne sont pas résolues, par exemple l'épuration des eaux usées ou la promotion des milieux naturels riverains. La fondation critique en outre la gestion du trafic et l'impact sur le paysage, le PAC permettant la mise en place d'édifices de 25 à 30 mètres à certains endroits ainsi que la construction d'une tour de 60 mètres. «Nous ne comprenons pas pourquoi il faut une telle infrastructure en pleine campagne», commente Roman Hapka.

Outre les deux associations, quatre communes s'étaient opposées au PAC. Belmont-Broye a aussi fait recours au Tribunal cantonal (LL d'hier). Avenches, Vully-les-Lacs et Missy n'ont de leur côté pas recouru, confirment leurs syndics. »

CHANTAL ROULEAU